

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 31 du 20 juin 2014

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 5

DÉCISION N° 469/DEF/CGA
portant abrogation d'un texte.

Du 27 mai 2014

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES.

DÉCISION N° 469/DEF/CGA portant abrogation d'un texte.

Du 27 mai 2014

NOR D E F C 1 4 5 0 9 2 2 S

Texte abrogé :

Décision n° 27347/MD du 29 juillet 1987 (BOC, p. 4224 ; BOEM 405.1.1.1).

Référence de publication : BOC n° 31 du 20 juin 2014, texte 5.

1. La décision n° 27347/MD du 29 juillet 1987 relative à la suppression du contrôle préventif exercé par le contrôle général des armées est abrogée.

2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
chef du contrôle général des armées,*

Jean-Robert REBMEISTER.